

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **27 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



affaires fédérales

Suisse : nouvelle ordonnance sur les travailleurs étrangers

Le rapport de la population suisse et celui des étrangers résidant dans notre pays est maintenant équilibré. C'est ce qui ressort de l'ordonnance annuelle du Conseil fédéral sur la limitation du nombre des étrangers, qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre prochain.

Entre 1974, année où fut enregistré l'effectif le plus élevé d'étrangers — soit 1 065 000 — et 1979, l'effectif de la population étrangère a diminué de plus de 180 000 unités. Il compte aujourd'hui moins de 900 000 personnes et se trouve ainsi être inférieur à celui qui prévalait avant le lancement de la première initiative xénophobe en 1968 (933 000).

La nouvelle ordonnance tient compte de cette évolution. Dans son article premier, où sont établis but et champ d'application, il est dit qu'« il y a lieu de rechercher un rapport équilibré entre l'effectif de la population suisse et celui de la population étrangère résidante ». Dans les ordonnances de ces dernières années, le Conseil fédéral recherchait une réduction progressive « afin de tendre à un rapport équilibré ».

On sait que divers secteurs économiques, en particulier l'hôtellerie, et une dizaine de cantons demandent

une augmentation des admissions de nouveaux travailleurs à l'année.

Le Conseil fédéral n'a pas donné suite à ces demandes, estimant « qu'en l'état actuel des choses on ne saurait libéraliser l'octroi des autorisations de séjour à l'année, ni celles des saisonniers. Bien que conscient du fait que le marché du travail est aujourd'hui quasiment asséché et que la pénurie de main-d'œuvre crée par endroit des situations très critiques, le Conseil fédéral explique son refus de la manière suivante : « il faut considérer que les prévisions économiques pour 1981 sont incertaines ; il n'est pas exclu que l'an prochain la tension du marché du travail se soit déjà relâchée. Un élargissement temporaire des capacités d'admission ne serait pas indiqué non plus d'un point de vue politique économique. Par ailleurs, cela nécessiterait une augmentation des contingents d'autorisations de séjour à l'année, ce qui irait à l'encontre d'une politique crédible de stabilisation. Finalement, il convient de considérer qu'une majorité de secteurs économiques et de cantons se trouvent dans des situations critiques passagères dont la solution pose des exigences particulières ».

Seuls, les nombres maximaux attribués aux cantons et le contingent de l'O.F.I.A.M.T. destiné aux autorisations de courte durée ont été

augmentés de 500 unités, afin de permettre aux jeunes étrangers qui le désirent, de venir en Suisse pendant un temps limité, avant tout pour faire un séjour de perfectionnement.

Relevons, enfin, les petites modifications suivantes : dans le dessein de clarifier les nombreuses dispositions, la teneur de certaines d'entre elles a été remaniée. Ainsi, la disposition qui prévoit que les jeunes étrangers qui sont entrés en Suisse avec leurs parents et qui ont fréquenté nos écoles seront assimilés aux Suisses et aux étrangers établis sur le marché du travail, favorisera l'intégration sociale de la deuxième génération d'étrangers. Une petite modification est à signaler pour les saisonniers de la construction : afin d'éviter des encombrements au passage de la frontière, les entrées seront réparties sur une période plus longue, la date des premières entrées étant fixée au 9 mars au lieu du 15 précédemment. Enfin, conformément à une pratique administrative généralisée et pour donner suite à une requête de la commission des Finances des Chambres fédérales, les demandes visant l'octroi d'autorisations de séjour à des étrangers seront soumises à une taxe.

Source : Journal des Associations patronales — Bulletin hebdomadaire de la Chambre de Commerce suisse en France.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS M O N A

43, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

Suisse romande Suisse alémanique pour une meilleure harmonisation

L'association romande de Berne et la Nouvelle Société Helvétique ont organisé à Berne une conférence-débat sur le thème des relations entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Les orateurs, M. Lucien Paillard, secrétaire central de la Nouvelle Société helvétique (N.S.H.) et Gilbert Baechtold, conseiller national vaudois, ont mis l'accent sur l'harmonisation nécessaire qui passe par la décentralisation des points de décision de l'économie privée et de l'administration fédérale. Le problème du fameux « Triangle d'or » a également été évoqué, de même que la nécessité d'éviter le danger d'une concentration des points cardinaux de l'administration fédérale ou à celui de l'économie privée. Enfin, au moment où des influences extérieures et ces problèmes majeurs rendent parfois notre vie en commun plus difficile, il faut déboucher sur un fédéralisme vivant, fondement d'un environnement politique et social, favorable à l'expansion et à la prospérité de notre économie.

(A.T.S.)

Un Suisse élu président de la Fédération mondiale de l'industrie du médicament

C'est un Suisse, M. Ernst Vischer qui a été élu président de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (F.I.I.M.). M. Vischer est vice-président du conseil d'administration de Ciba-Geigy. Cette élection a eu lieu à Madrid où la Fédération tenait sa dixième assemblée, réunissant plus de 300 délégués du monde entier. L'Assemblée était placée sous la présidence d'honneur du roi d'Espagne. Elle a entendu des discours de M. Alberto Oliart Saussol, ministre espagnol de la Santé et de la Sécurité Sociale, et de M. Chen Wen-chien, directeur général

adjoint de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.).

L'Assemblée a traité des grands problèmes de la santé publique, du rôle qu'y joue l'industrie pharmaceutique et des conditions dans lesquelles elle pourra continuer à trouver des médicaments majeurs pour combattre les grandes maladies dans lesquelles on ne peut pas encore attaquer le mal à sa racine (comme le cancer, les troubles de la circulation et du cœur).

Plusieurs scientifiques de renom international participaient à l'Assemblée. Parmi eux figurait le professeur Alfred Pletscher, directeur du département de Recherches de l'université de Bâle qui reprit le 1^{er} janvier la présidence du Fonds national suisse de la Recherche scientifique.

Ces hommes de science ont notamment rappelé que les plus grands progrès médicaux réalisés depuis 30 ans étaient dus à des médicaments, trouvés pour la plupart par des chercheurs de l'industrie. Ils ont demandé aux politiciens et aux fonctionnaires présents de ne pas continuer à freiner par des règlements trop rigides une recherche de sept milliards de francs. (A.T.S.)

Alarme de la population en temps de paix les signaux par sirènes et leur signification publiés dans les annuaires téléphoniques

Dès le mois d'août 1981, les annuaires téléphoniques de Suisse romande contiendront une page récapitulant les signaux de sirènes et leur signification lorsque la population est menacée par un accident dans une centrale nucléaire ou une inondation due à la rupture d'un barrage. Intitulée « Alarme de la population en temps de paix », cette feuille est incluse dans les bottins alémaniques depuis décembre. Alarme générale — écouter la radio, alarme radioactivité — se mettre à l'abri, alarme eau — quitter la zone

dangereuse : ces trois ordres sont lancés à la population menacée au moyen de trois sons de sirène différents.

Après l'exercice de défense générale de 1977 — dont les résultats ont été confirmés par celui organisé en 1980, — le Conseil fédéral a fait codifier et coordonner les signaux d'alarme et leur signification. Ainsi, en cas de catastrophe de n'importe quel genre d'accident survenant dans une centrale nucléaire ou en cas de guerre, les mêmes signaux seront utilisés pour donner l'alarme. Les sirènes communales, celles de la protection civile et des centrales nucléaires seront utilisées à cet effet. En mars 1979, le Conseil fédéral a décidé — sur proposition du Conseil d'état soleurois (la centrale nucléaire de Goesgen-Daeniken, actuellement la plus importante de Suisse, se situe dans ce canton) — de faire publier dans les annuaires téléphoniques officiels les prescriptions sur l'alarme.

Pour une partie de la population suisse, ces prescriptions ne sont pas nouvelles. Entre 1978 et 1979, les habitants des communes situées près des centrales de Goesgen, Muehleberg (Be) et Beznau (Ag) ont reçu une feuille résumant les règles de comportement en cas d'alarme.

Fonctionnement du système

Aux premiers signes avant-coureurs d'un accident majeur dans une centrale nucléaire, l'« alerte » doit être diffusée. Elle est transmise par téléphone aux autorités fédérales et cantonales compétentes ainsi qu'aux communes situées dans un rayon de 20 km de la centrale. Si la situation dans la centrale devait empirer, l'« alarme générale » serait déclenchée à l'aide des sirènes (son oscillant continu durant une minute). Les sirènes disposées dans une première zone autour de la centrale sont actionnées directement depuis la salle de commande de la centrale. Dans une

deuxième zone, l'alarme générale ne serait déclenchée qu'en fonction de la situation météorologique (vents). Dès la diffusion de l'alarme générale, la radio donne des informations et des instructions à la population concernée. Si l'accident prend des dimensions catastrophiques, les mêmes sirènes diffusent l'« alarme radioactivité » (séquences de sons oscillants durant 2 minutes) : fermer portes et fenêtres, gagner immédiatement l'abri ou la cave la plus proche, emporter un transistor et suivre les instructions qui y seront données. Si le temps le permet, la décision de déclencher ces différents niveaux d'alerte est prise par le centre de surveillance de la commission fédérale de la radioactivité. Dans les autres cas, l'exploitant de la centrale nucléaire doit les déclencher lui-même, selon des critères qui lui ont été imposés par les autorités fédérales. Enfin, lorsqu'il y a danger de rupture d'un barrage hydraulique, les habitants des régions pouvant être inondées sont également avertis par des sirènes qui émettent des séquences de sons graves durant 6 minutes.

Ce système d'alarme, note la division pour la sécurité des installations nucléaires, est pour l'instant unique au monde. Plusieurs délégations étrangères sont venues l'étudier sur place.

Toutes les sirènes actuellement en place sont révisées. Le réseau sera en outre complété. Enfin, pour contrôler le bon fonctionnement des sirènes, les cantons et communes procéderont à intervalles réguliers à des essais une à deux fois par année. Ceux-ci seront annoncés au préalable dans la presse. (A.T.S.)

Annuaire périmés appel de l'ancien conseiller fédéral Rudolf Gnaegi

La collecte annuelle des annuaires téléphoniques périmés a permis jusqu'ici de distribuer 5 300 radios

et 1 600 télévisions à des personnes handicapées et à des établissements et homes divers.

C'est l'ancien conseiller fédéral Rudolf Gnaegi, président de la Fondation « Action suisse pour la radio et la télévision aux invalides, aveugles, personnes âgées, homes et écoles », qui a révélé ces chiffres au cours d'une émission de la télévision suisse alémanique. M. Gnaegi a lancé un appel aux abonnés des P.T.T. pour qu'ils ne jettent pas les annuaires périmés, mais les apportent dans un office postal ou à une droguerie. Ils participent ainsi à l'action en faveur des handicapés.

(A.T.S.)

Au pair en Angleterre 30 ans d'expérience d'une agence de placement

A la fin de la dernière guerre mondiale, le désir d'augmenter son horizon était particulièrement grand. Mme Weigan, une Bâloise mariée en Angleterre, s'est alors fréquemment trouvée en contact, lors de ses visites en Suisse, avec des jeunes filles lui demandant de les aider, en vue de trouver une place au pair en Angleterre. Il y eut bien sûr quelques difficultés et aussi des prescriptions à observer, mais très vite, un grand nombre de familles se trouvèrent, désireuses de prendre une *Swissgirl*. La tâche principale de Mme Weigan fut dès lors de s'occuper des contacts avec les familles anglaises et de résoudre les problèmes qui purent se présenter. Elle trouva alors des collaboratrices expérimentées à Bâle, Berne, Lausanne et Zurich dont le rôle fut de présenter aux jeunes filles suisses l'emploi au pair. Toutefois, une fois par mois, Mme Weigan, se rend encore à Bâle pour accueillir personnellement chaque fois un groupe de 50-70 jeunes Suissesses qu'elle accompagne en Angleterre.

Consciente de ses responsabilités, Mme Weigan s'est toujours refusée à rechercher des familles anglaises à l'aide d'annonces dans la presse.

Cette façon de faire ne lui aurait pas permis d'obtenir suffisamment de renseignements sur les familles.

Leur nombre ne pouvait ainsi grandir que par recommandations d'autres familles, déjà connues de l'agence. Par ailleurs, Mme Weigan tient absolument à ce que chaque famille intéressée par une jeune fille au pair se présente à son bureau de Londres pour y avoir un entretien personnel. En Suisse, ses collaboratrices pratiquent de même, c'est-à-dire que lors d'une entrevue, la jeune fille reçoit toutes indications concernant un emploi au pair et où elle peut également exprimer quelques désirs dont il est tenu compte le plus possible lors du choix de la famille. Ce procédé a fait ses preuves et permet certainement d'éviter certaines surprises, aussi bien pour la jeune fille que pour la famille.

Il est réjouissant de relever qu'il se trouve toujours suffisamment de familles en Angleterre qui ont plaisir à recevoir une jeune fille suisse.

L'expérience nous a montré que la méthode « jeune fille au pair » est certainement la meilleure pour apprendre une langue, car elle offre beaucoup de temps pour suivre des cours. Elle permet en outre à la jeune fille de vivre en famille, ce qui, sans aucun doute, doit aussi faciliter l'étude de la langue et permettre de retirer un maximum de connaissances de ce séjour Outre-Manche.

Mme Weigan's Services

- Bâle : Mme Ch. Albrecht, Tiefengrabenstr. 1, — 4102 Binningen
- Berne : Mme M. Sprenger, Beatusstr. 34, — 3006 Berne
- Lausanne : Mme L. Bolla, rue J.-J. Cart 2, — 1006 Lausanne
- Zurich : Mme D. Strahm, Allensmoosstr. 4, — 8057 Zurich

Bourses pour jeunes artistes suisses

La première étape du concours de la bourse fédérale des Beaux-Arts

et de la bourse de la Fondation Kiefer-Hablitzel se déroulera en février 1981. Les travaux présentés seront examinés par deux jurys autonomes. Le but de cette aide financière étant de permettre à de jeunes artistes suisses de se perfectionner, la limite d'âge pour la bourse fédérale des Beaux-Arts est fixée à 40 ans et pour la bourse de la Fondation Kiefer-Hablitzel à 30 ans.

Les concurrents retenus lors de cette première étape seront invités à prendre part au cours de l'été 1981 à la deuxième étape. A l'issue du concours toutes les œuvres présentées seront exposées publiquement. Les techniques suivantes sont admises : peinture, vitrail, dessin, gravure, sculpture, art des objets, relief en céramique, mosaïque, tapisserie, décoration textile, architecture, vidéotape. Les formules d'inscription requises pour les deux concours peuvent être obtenues auprès de :

l'Office fédéral de la Culture, case postale, Berne 6

(clôture des inscriptions : 31 janvier 1981).

En mars/avril 1981 auront lieu à Berne l'examen et l'exposition des travaux présentés au concours de la bourse fédérale des arts appliqués.

Ce concours, pour lequel la limite d'âge est également fixée à 40 ans, est ouvert aux techniques suivantes : graphisme, céramique, textile, photographie, architecture d'intérieur et design, bijouterie en or et en argent, jouets, instruments de musique et techniques analogues. Le délai d'inscription est fixé au 31 décembre 1980. Les formules d'inscription peuvent aussi être obtenues auprès de l'Office fédéral de la Culture. (A.T.S.)

Ouverture de l'internationale socialiste des femmes : une Suisse vice-présidente

La nouvelle direction de l'internatio-

nale socialiste des femmes a été élue par acclamation à Madrid où s'est ouverte la onzième conférence de l'organisation sous la présidence de Mme Irène Petry (Belgique).

la nouvelle direction est la suivante :
— Présidente : Lydie Schmidt (Luxembourg).

— Secrétaire générale : Irmtraut Leirer (Autriche).

— Vice présidentes : Sofia Léonor Sanchez (République Dominicaine), Joyce Goula (Grande-Bretagne), Nava Arad (Israël), Ivanka Corti (Italie), Nanako Watanade (Japon), Aud Blegen Swindland (Norvège), Caroline Diop (Sénégal), Carmen Mestre (Espagne) et Elfi Schops (Suisse).

Les documents diplomatiques suisses, un immense travail d'équipe

La collection de « Documents diplomatiques suisses » (D.D.S.) vient de publier son second volume qui couvre la période 1925-1929. Il a été présenté à Berne lors d'une conférence de presse par le professeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève Jacques Freymond, président de la Commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses, et les professeurs à l'université de Berne Béatrix Mesmer et Walter Hofer qui ont dirigé les travaux du volume qui vient de sortir. L'objectif de la collection, qui comprendra en tout quinze volumes sur l'histoire de notre diplomatie de 1848 à 1945, est de fournir au public un outil à la fois scientifique et pratique « pour la reconstruction de l'histoire de la politique étrangère de la Suisse, d'un état neutre, mais profondément impliqué dans le système politique international ». La préparation de cette collection a été confiée aux Instituts d'histoire des universités suisses et aux archives fédérales, sous l'égide d'une commission nationale. Cette œuvre, dont la maison Benteli à

Berne assure l'édition, n'aurait pourtant pas été possible financièrement sans l'important soutien apporté par le Fonds national. Par ailleurs, MM. Freymond et Hofer ont tenu à souligner qu'il s'agissait là d'une entreprise immense, presque démesurée pour un petit pays comme la Suisse, une œuvre exigeant un intense travail d'équipe, réunissant les enthousiasmes des étudiants, des assistants, tout autant que des professeurs de nos universités.

La période que couvre le nouveau volume — 1^{er} janvier 1925 au 31 décembre 1929 — constitue une courte phase de détente en Europe dominée par les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. Durant ces cinq ans, la collaboration aux organisations de règlement pacifique des conflits internationaux, dans ou hors de la S.D.N., constitue la principale préoccupation de la diplomatie suisse. Parallèlement s'établit tout un système de traités d'arbitrage bilatéraux, tandis que de nombreux traités de commerce et d'établissement sont conclus. On retiendra à cet égard le traité de commerce avec l'Allemagne, les accords avec divers nouveaux états de l'est et du sud est de l'Europe et les difficiles relations de la Suisse grevées d'une série de différends, en particulier l'affaire des zones avec la France, le contentieux avec l'Union soviétique et les problèmes qui se posent entre la Suisse et l'Italie fasciste. (A.T.S.)

Le Caquelon

**Restaurant de spécialités
suisses**

fondues — raclettes

43, grande rue 78240 Chambourcy

Tél. 965-28-41

Ouvert tous les soirs et dimanche midi

Fermé le dimanche soir et le lundi

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

Naturalisation des enfants de mère et de père étranger Nouvelle chance pour une procédure facilitée

Jusqu'au 30 avril 1981, les enfants de mère suisse et de père étranger pourront demander, sous certaines conditions, la reconnaissance de leur concitoyenneté suisse selon une procédure de naturalisation facilitée. Il s'agit de l'admission du nouveau droit de filiation d'enfants de mère suisse et de père étranger, pour laquelle un nouveau délai avait été décidé. Tous les enfants concernés

(même ceux dont la première demande avait été rejetée) ont à nouveau la possibilité, jusqu'au 30 avril, de demander à l'autorité compétente du canton d'origine de leur mère de reconnaître leur citoyenneté suisse.

Les conditions pour que cette demande puisse être agréée sont :

— que l'enfant n'ait pas encore atteint l'âge de 22 ans révolus le 1^{er} janvier 1978 (les enfants nés après cette date reçoivent automatiquement le droit de cité suisse au moment de leur naissance en Suisse),

— que les parents aient eu

leur domicile en Suisse au moment de la naissance,

— et que la mère soit d'origine suisse. De ce nombre sont également les femmes qui, étant enfants, ont été comprises dans la naturalisation de leurs parents ou ont bénéficié d'une naturalisation facilitée.

Les parents et enfants en question peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de la représentation suisse dans leur pays, auprès de l'autorité compétente du canton d'origine de la mère ou du Département fédéral de Justice et Police, 3003 Berne. (A.T.S.)

L'armée suisse en 1981

Cinq Suisses alémaniques, un romand et un tessinois seront à la tête de l'armée suisse, en 1981, en qualité de « généraux à trois étoiles ». Il s'agit bien sûr des commandants de corps. Depuis le 1^{er} janvier, un nouveau chef d'état-major général, un nouveau chef du corps d'armée deux et un nouveau chef des troupes d'aviation et de D.C.A. sont en fonction. Deux commandants de corps émérites ont quitté le service actif en 1980.

L'armée suisse compte sept commandants de corps : les chefs des trois corps d'armée de campagne, du corps d'armée de montagne et des troupes d'aviation et de défense contre avions, ainsi qu'un chef d'état-major général et un chef de l'instruction. Tous ces officiers supérieurs sont — comme les divisionnaires — occupés à plein temps. Le doyen de fonction est le chef de l'instruction, M. Hans Wildbolz (1919) qui est commandant de corps depuis 1972. Il prend sa retraite l'année prochaine.

Le commandant de corps Hans Senn a atteint la limite d'âge. Né en 1918, il est à la tête de l'état-major général depuis 1977. Le 1^{er} janvier, il a été remplacé par le colonel Joerg Zumstein (57 ans), qui commandait le corps d'armée de cam-

pagne deux et auquel a succédé un divisionnaire, M. Eugen Luethy (53 ans). Un autre départ a été celui du commandant de corps Kurt Bolliger, qui commandait depuis 1973 les troupes d'aviation et de défense contre avions. Il a été remplacé par le divisionnaire Arthur Mill (1921), ancien chef d'armes et directeur de l'Office fédéral de l'aviation militaire et de la D.C.A., qui devient donc commandant de corps.

Rudolf Blocher (1920), pour sa part, dirige le corps d'armée quatre depuis 1977. Enfin, Erwin Stettler (1925), considéré comme romand malgré son origine emmentaloise, est le chef du corps d'armée un et le Tessinois Enrico Franchini (1921) est celui du corps d'armée trois. Ils ont tous deux occupé ces fonctions le 1^{er} janvier 1979. (A.T.S.)

Les conseillers fédéraux en 80 Ritschard et Furgler toujours les biens-aimés de 1 000 Suisses

La reprise du Département des Finances fédérales par le conseiller fédéral Willi Ritschard n'a pas terni sa cote auprès des 960 Suisses soumis en décembre dernier par publistest s.a. de Zurich à un sondage concernant le travail et les réalisa-

tions de nos gouvernants. Comme les années précédentes, il suit de peu, avec 4,7 sur 6, l'actuel président Furgler toujours en tête avec 4,8. Le nouvel élu au Conseil fédéral Léon Schlumpf a reçu la note 4,6, note encore jamais atteinte par un « bleu ».

Hans Huerlimann se situe dans une bonne moyenne avec 4,2 alors que le reste du collège se contente tous à peu près d'un 4, y compris le président sortant Georges-André Chevallaz. Pierre Aubert a ainsi perdu 0,4 point par rapport à l'année dernière et Fritz Ronegger 0,2.

Cote d'amour différente en Suisse Romande

Comme en 1979, les résultats changent si l'on passe du plan national à celui de la Suisse romande ou certains conseillers fédéraux sont nettement moins bien cotés qu'Outre-Sarine. Le président actuel de la Confédération Kurt Furgler qui y a obtenu un brillant 5,1, tombe à 3,9 en Romandie, score le plus bas enregistré par un conseiller fédéral pour Willi Ritschard, l'écart est moins grand : 4,3 en Romandie contre 4,8 dans sa propre région linguistique.

Vacances à des prix étudiés pour les aînés

La Société suisse des hôteliers (S.S.H.) va poursuivre en 1981 sa campagne « Le printemps des moins jeunes ». Cette campagne propose aux personnes du troisième âge des vacances à des prix spécialement étudiés dans 315 hôtels suisses dont la liste vient d'être publiée dans une brochure trilingue à disposition à la S.S.H., aux guichets C.F.F. et d'autres compagnies de chemins de fer, dans les agences de voyages et à l'étranger dans les agences de l'Office national Suisse du tourisme.

Selon la situation géographique de l'hôtel, ces prix préférentiels sont valables en automne, en hiver et au printemps, parfois même en été. Ils sont accordés sur présentation d'un abonnement valable pour personnes âgées, ou en cas de voyage par route, d'une pièce d'identité.

A titre indicatif, une chambre avec petit déjeuner coûte en moyenne 25 à 30 francs. Dans un hôtel de première catégorie, ce prix est de 15 à 20 francs plus élevé. (A.T.S.)

Helvetia Latina se présente et explique ses activités

Helvetia Latina, la jeune organisation qui a pour objectif de défendre, les langues et cultures latines dans l'administration fédérale, s'estime mal comprise. Elle a donc une nouvelle fois exposé à Berne, par la voix notamment de son vice-président Dominique Renaud, ses objectifs et quelques-unes des activités concrètes qu'elle a déployées.

Oui, Helvetia Latina est une association politique. En effet, s'intéresser aux problèmes des minorités et défendre leurs droits est une activité essentiellement politique, a expliqué M. Renaud. Elle se situe cependant au-dessus des partis politiques. En effet, les 25 parlementaires fédéraux qu'elle compte parmi sa centaine de membres — et qui lui servent principalement de

« bouclier » — proviennent, à parts égales, des partis de gauche et de droite. Notons que le parti libéral s'est jusqu'ici abstenu. (A.T.S.)

Willi Ritschard « un impôt sur les dépôts bancaires aurait tout son sens »

Le conseiller fédéral Willi Ritschard, chef du Département fédéral des Finances, a pris brièvement position, dans une interview publiée par la « Tagwacht », sur le problème de l'imposition des banques. Willi Ritschard estime qu'un impôt sur les avoirs fiduciaires ne rapporterait que quelque 150 à 160 millions de francs. Un impôt sur les dépôts de papiers-valeur et d'argent liquide semble préférable à notre « grand argentier ». Le chef du Département fédéral des Finances précise que « nombreux sont en Suisse les étrangers titulaires de dépôts dans lesquels reposent de nombreux milliards en papiers-valeur ou en liquide. Ces étrangers viennent en Suisse car ils recherchent une stabilité politico-économique, et parce que notre pays est neutre et sûr. Ils sont donc séduits par des faits qui ne sont pas l'apanage des banques mais du peuple suisse. Or les banques exigent leur dû sur chaque dépôt, contrairement à la collectivité publique ». Selon le conseiller fédéral Ritschard, une imposition sur les dépôts bancaires nécessiterait une révision de la Constitution fédérale, la fiscalité sur la fortune relevant jusqu'ici de la souveraineté des cantons. Cela pourrait poser des difficultés, mais il ne saurait être question de « laisser aux cantons une telle exclusivité ». (A.T.S.)

**PEINTURE - DECORATION
PAPIER PEINT - VITRERIE
RAVALEMENT**



6, Rue Désiré Lelay 93200 ST DENIS

Tél. : 820.72.05 R.M. 2016.72.75.93

Jacky SUAREZ

Rentes « A.V.S. » prospectus contesté sur le bureau du conseiller fédéral Huerlimann

Le conseiller fédéral Hans Huerlimann, chef du Département fédéral de l'Intérieur, devra s'occuper prochainement du problème de la distribution des rentes « A.V.S. ». Alors que le syndicat des postiers, « l'Union-P.T.T. », lutte pour le maintien de la distribution des rentes à domicile, l'Office fédéral des assurances sociales à l'intention d'inciter par un prospectus les rentiers à ouvrir un compte de chèques postaux ou un compte bancaire. Le chef de l'Office fédéral Adelrich Schuler a déclaré à une délégation de l'« Union-P.T.T. » que cette affaire serait soumise au conseiller fédéral Huerlimann.

Le conseiller fédéral Huerlimann devra décider si l'action publicitaire auprès des rentiers « A.V.S. » aura lieu comme prévu au printemps prochain, ou si elle sera au contraire annulée, comme le souhaite « l'Union-P.T.T. ». Cependant, de l'avis d'un porte-parole du syndicat des postiers, une solution de compromis pourrait être trouvée, avec l'envoi d'un prospectus dans une forme adoucie et aux seuls rentiers de moins de 75 ans. Ce prospectus devrait dans tous les cas indiquer que la distribution des rentes à domicile demeure assurée.

Actuellement, 700 000 rentiers reçoivent « l'A.V.S. » à domicile, ce qui coûte 27 millions de francs par année au fonds de « l'A.V.S. ».

Les postiers luttent — une assemblée de protestation a déjà eu lieu à Berne — pour le maintien de cette distribution, arguant que le facteur est pour beaucoup de rentiers une sorte de travailleur social qui brise la solitude de bien des personnes âgées et peut souvent leur rendre d'utiles petits services. (A.T.S.)

Chevallaz : les Romands plus sévères que les Alémaniques pour Aubert

Le président sortant Georges-André Chevallaz a obtenu une moyenne de 4 sur le plan national et est mieux sanctionné par les Alémaniques (4) que par les Romands qui lui attribuent 3,9 comme à Kurt Furgler, soit moins qu'à Pierre Aubert (4,2). Les Romands ont toujours été plus sévères que les Alémaniques envers les conseillers fédéraux, sauf pour Pierre Aubert dont la note alémanique (4) est inférieure à la note romande (4,2).

Les jeunes se sont également montrés plus sévères que leurs aînés, particulièrement à l'égard du peloton de tête. (A.T.S.)

Musée des P.T.T. à Berne exposition consacrée à la « Préphilatélie »

Du 13 janvier au 22 mars se tient au Musée des P.T.T. à Berne une exposition de lettres et de documents datant de l'époque de la « Préphilatélie » suisse, soit d'avant la création des timbres-poste.

La première partie de l'exposition présente des raretés provenant de toutes les parties de la Suisse : lettres et documents datant de l'ancienne Confédération (d'avant 1798), de la République helvétique (1798-1803) et de l'époque des départements conquis (territoires annexés par les Français). Des exemplaires rares de cachets de routes, de vallées et de régions datant de l'époque des postes cantonales (1803-1850) figurent également parmi les pièces exposées.

La seconde partie est consacrée à l'histoire des postes de la ville de Zurich et présente une collection pratiquement complète de cachets préphilatéliques de cette ville. Celle-ci comprend, outre un grand nombre de cachets principaux, d'intéressants cachets complémentaires. On pourra aussi admirer des cachets de la poste de campagne des armées françaises — armées de Suisse, armée du Danube et armée du Rhin — qui ont participé aux deux batailles près de Zurich (1799), et également des lettres expédiées de Zurich par l'armée de réserve et par l'armée des Grisons. Cette exposition présente d'autre part des documents postaux, tels que billets de diligences postales et des quittances.

Philatélie

Suite de la page 16

La légende du Taubenloch

La Suze, après avoir traversé le val St-Imier, et avant de se jeter dans le lac de Biemme, dans sa partie nord, aux portes de Biemme, s'est taillée en force un passage dans le massif du Jura et crée une superbe chute qui offre une très belle excursion. Cet endroit pittoresque a eu les honneurs de la philatélie dans la série Pro Patria de 1954 par un timbre, en héliogravure, brun-brunclair, d'une valeur faciale de 30 c. (+ 10 c.).

La traduction de Taubenloch est « Gouffre de la Colombe ». Ce nom provient d'une ancienne légende dont voici le bref récit :

Autrefois, le sire de Ronchâtel, Enguerrand, pillait, rançonnait et dévastait toute la région du Chasseral, du Montoz et de Biemme.

Un jeune paysan, Gauthier, se promenant avec sa fiancée, fut tué par Enguerrand qui voulut prendre la jeune fille. Malgré ses pleurs, supplications et prières, le triste sire ne se laissa pas émouvoir et ordonna de l'emmener dans sa forteresse, en précisant qu'il s'en occuperait à son retour.

Mais la jeune fille d'un suprême effort, réussit à échapper aux soldards. Défiant le cruel seigneur, elle lui cria :

« Je resterai fidèle à Gauthier et tu ne m'auras jamais. Je t'assigne devant le tribunal de Dieu ».

Cette malédiction dite, elle courut vers le gouffre de la Suze, tout proche et s'y précipita.

Quelques instants après, une jolie colombe toute blanche en sortit et vint contempler un moment le corps de Gauthier, puis s'éleva vers les cieux, si haut qu'aucun regard humain ne put la suivre.

Les amis de Gauthier, les habitants de Biemme et de toute la région décidèrent de venger les deux innocentes victimes. Attaquant la forte-

resse, ils tuèrent le tyran. Pendant que le château brûlait, ils célébrèrent leur victoire par les cors et les trompettes.

Depuis cette époque, des promeneurs attentifs, en se penchant sur le gouffre peuvent entendre comme un triste roucoulement de colombe. C'est la fiancée de Gauthier, qui, depuis cette époque, évoque sa tragédie.

Dès lors, le gouffre de Suze porte le nom de Gouffre de la Colombe ou Taubenloch.

A. Barriot



... J'espère que cette année s'ouvrira dans le *Messenger Suisse*, une rubrique d'échange de timbres neufs ou oblitérés pour petits amateurs.

Dans cet espoir, je suis heureux de vous dire la joie que me procure la lecture du *Messenger Suisse*, qui nous reconforte sur la bonne santé de la Mère Patrie.

Avis aux intéressés

(M. Bertholet Aloys, 62, bd Triozon Bayle 63500 Issoire)

Nations Unies : un timbre politique

L'administration postale des Nations Unies à Genève a émis fin janvier un timbre-poste spécial portant la mention « Les droits inaliénables du peuple palestinien ». Ce timbre, d'une valeur de 80 centimes, est valable depuis le 30 janvier 1981 exclusivement pour l'affranchissement des correspondances déposées au Palais des Nations. Ainsi que l'indique la feuille officielle des P.T.T.